

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021**

Date de convocation : 22/03/2021
Date d'affichage : 22/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-et-un, le trente mars, à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Gérard CHAUVEL, Yves BLIN, Martine CASSÉ, Michel GERVAIS (pouvoir de Fabrice LEVASSEUR), Michel HAEMMERER, Olivier CHEVEE, Estelle PIAU, Julie COURTEMANCHE, Sabine RENVOIZÉ, Alain PICHER

Absents : Néant

Excusés : Fabrice LEVASSEUR (pouvoir à Michel GERVAIS)

Secrétaire : Yves BLIN

Monsieur le Maire donne lecture de la décision n°2021-07 prise au titre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

Assainissement

Délibération n°13 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Audrey CRUCHET-GIRARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Didier TORCHÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif.

libellé	fonctionnement		Investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	36 577.76	0.00	53 317.50	0.00	89 895.26
Opération de l'ex	17 360.43	23 226.52	15 570.47	11 298.73	32 930.90	34 525.25
Total	17 360.43	59 804.28	15 570.47	64 616.23	32 930.90	124 420.51
Résultats de l'ex	0.00	42 443.85	0.00	49 045.76	0.00	91 489.61

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

14 voix pour (M le Maire étant sorti de la salle)

0 voix contre

0 abstention

Délibération n°14 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- o déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- o adopte à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2020.

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Délibération n°15 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 constatant les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement reporté au titre des exercices antérieurs :	36 577.76 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	5866.09 €
Soit, un résultat à affecter de :	42 443.85 €
Solde d'exécution investissement cumulé, hors reste à réaliser :	49 045.76 €
Reste à réaliser en dépenses	0.00 €
Reste à réaliser en recettes	0.00 €
Solde d'exécution investissement cumulé, avec reste à réaliser	49 045.76 €
le conseil municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :	
Affectation obligatoire (C/1068)	0.00 €
Affectation en report à nouveau (article 002)	42 443.85 €
Investissement à reporter (article 001)	49 045.76 €

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Délibération n°16 : VOTE DU BUDGET 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 :

- En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à **22 385.00 €** et les recettes à **66 706.00 €**

- En section d'investissement, la balance s'équilibre à 61 830.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget primitif 2021 proposé par Monsieur le Maire.

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°17 : TRAVAUX SUR RESEAU D'ASSAINISSEMENT EN 2020 – AMORTISSEMENT

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services publics d'eau, d'assainissement.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'amortir les travaux réalisés en 2020 sur le réseau d'assainissement pour une durée de 60 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'amortir sur 60 années les travaux effectués en 2020 sur le réseau d'assainissement.

Lotissement

Délibération n°18 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Audrey CRUCHET-GIRARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Didier TORCHÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif.

libellé	fonctionnement		Investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	0.00	314.89	0.00	314.89	0.00
Opération de l'ex	68 314.89	68 314.89	68 314.89	68 314.89	136 629.78	136 629.78
Total	68 314.89	68 314.89	68 629.78	68 314.89	316 944.67	136 629.78
Résultats de l'ex	0.00	0.00	314.89	0.00	314.89	0.00

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

14 voix pour (M le Maire étant sorti de la salle)
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°19 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- o déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- o adopte à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2020.

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°20 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, constatant les résultats suivants

Résultat de fonctionnement reporté au titre des exercices antérieurs : 0.00 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 0.00 €

Soit, un résultat à affecter de : 0.00 €

Solde d'exécution investissement cumulé, hors reste à réaliser : - 314.89 €

Reste à réaliser en dépenses 0.00 €

Reste à réaliser en recettes 0.00 €

Solde d'exécution investissement cumulé, avec reste à réaliser - 314.89 €

le conseil municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation obligatoire (C/1068) 0.00 €

Affectation en report à nouveau (article 002) 0.00 €

Investissement à reporter (article 001) 314.89 €

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°21 : VOTE DU BUDGET 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 :

- En section de fonctionnement, la balance s'équilibre à 68 315.00 €
- En section d'investissement, la balance s'équilibre à 68 630.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget primitif 2021 proposé par Monsieur Le Maire.

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Commune

Délibération n°22 : **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Audrey CRUCHET-GIRARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Didier TORCHÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif.

libellé	fonctionnement		Investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	310 681.50	67 546.86	0.00	67 546.86	310 681.50
Opération de l'ex	418 250.62	541 386.71	247 410.09	159 775.54	665 660.71	701 162.25
Total	418 250.62	852 068.21	314 956.95	159 775.54	733 207.57	1 011 843.75
Résultats de l'ex	0.00	433 817.59	155 181.41	0.00	0.00	278 636.18
Restes à réaliser	0.00	0.00	27 528.00	1 989.00	27 528.00	1 989.00
totaux	418 250.62	433 817.59	182 709.41	1 989.00	27 528.00	280 625.18
Intégration du résultat Caisse des Ecoles	0.00	1.68	0.00	0.00	0.00	1.68
Résultat définitif	418 250.62	433 819.27	180 720.41	0.00	0.00	253 097.18

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

14 voix pour (M le Maire étant sorti de la salle)

0 voix contre

0 abstention

Délibération n°23 : **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- o déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- o adopte à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2020.

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Délibération n°24 : **AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, constatant les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement reporté au titre des exercices antérieurs	310 681.50 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	123 316.09 €
Excédent du budget Caisse des Ecoles (dissolution comptable en 2020)	+ 1.68 €
Soit, un résultat à affecter de :	433 819.27 €
Solde d'exécution investissement cumulé, hors reste à réaliser :	- 155 181.41 €
Reste à réaliser en dépenses	2 7528.00 €
Reste à réaliser en recettes	1 989.00 €
Solde d'exécution investissement cumulé, avec reste à réaliser	- 180 720.41 €

le conseil municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation obligatoire (C/1068)	180 720.41 €
Affectation en report à nouveau (article 002)	253 098.86 €
Investissement à reporter (article 001)	155 181.41 €

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Délibération n°25 : **VOTE DU BUDGET 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 :

- **En section de fonctionnement**, l'équilibre est de **770 157.00 €**

- **En section d'investissement**, la balance s'équilibre à **513 980.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget primitif 2021 proposé par Monsieur le Maire.

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Subventions aux associations :

Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 13 avril 2021.

Consultation du public à la gestion de l'eau et aux risques inondations

Transmettre le lien aux membres du conseil municipal.

Délibération n°26 : **MOBILIER DE BUREAU**

(Monsieur Alain PICHER quitte la salle, concerné par ce devis)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la société ALTAIR relatif à du mobilier de bureau d'un montant de 2 405 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE le devis de la société ALTAiR relatif à du mobilier de bureau pour un montant de 2 405 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce devis et à le notifier à la société.
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler la facture en découplant.

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°27 : STORES A LA GARDERIE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis des sociétés LEBRUN (menuiserie) et GUERIN (électricien) concernant la fourniture et pose de volets roulants à la garderie scolaire qui s'élèvent à respectivement 3 483.00 € HT et 536.48 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE les devis des sociétés LEBRUN (menuiserie) et GUERIN (électricien) concernant la fourniture et pose de volets roulants à la garderie scolaire qui s'élèvent à respectivement 3 483.00 € HT et 536.48 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces devis et à les notifier aux sociétés.
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler les factures en découplant.

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

QUESTIONS DIVERSES

- Devis Pascal LANGE : pour fourniture d'une colonne 6 sorties avec presto tempo pour la fontaine à l'école maternelle d'un montant de 830.00 € HT
- Prochaine réunion : mardi 13 avril 2021 à 18h30
- Abribus : La commune dispose déjà, à proximité de l'école rue Henri Poussin d'un abribus, propriété de la Région des Pays de la Loire. Cette dernière propose de le remplacer par un abribus neuf puis de transférer la propriété et l'entretien à la commune. Après discussion, le conseil municipal accepte cette proposition, il sera demandé à la Région si la commune peut utiliser cet abribus pour de l'affichage. Le conseil émet également un avis favorable pour étudier la possibilité d'installer un nouvel abribus au niveau du lotissement Le Clos des Rosiers (commission Voirie). Dans le cas présent, le coût de l'abribus est à la charge de la commune, bénéficiant d'un soutien financier régional.
- Plomberie école et garderie : Monsieur Jean-Claude GOUHIER rapporte que la commission Bâtiments propose de remplacer des robinets et une « auge » dans l'école et la garderie, un devis a été établi par Thermic Charpentier, le conseil municipal demande un devis comparatif. La commission suggère également de refaire des peintures, le retour de portes et boucher des trous au plafond dans les toilettes de l'école. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- Encart dans calendrier des pompiers : Monsieur Pierrick BERRIGUIOT, en charge de la commission Communication, présente l'encart qui sera inséré dans le calendrier 2022 des pompiers.
- ATESART : Monsieur Pierrick BERRIGUIOT, représentant la commune à ATESART, rend compte de la dernière réunion.
- Schéma directeur : Monsieur Pierrick BERRIGUIOT rend compte de la réunion de la commission Assainissement du 18 mars.
- Trottoir rue des Tisserands : l'entreprise BEZARD doit intervenir.

Fin de séance : 20h15